



Vente d'un bien aquis avant mariage

Par **jose_old**, le **23/06/2007** à **12:01**

Bonjour,rnj'ai acheté il y a 5 ans un appartement seul (credit sur 25 ans).rnDepuis mon amie s'est installée et nous nous marions cet été (sans contrat = communauté reduite aux acquets).rnEn fin d'année nous allons vendre cet appartement et en acheter un nouveau plus grand. La plus value et les mensualités déjà payée (par moi seul) sur le précédent appartement rentre t il dans la communauté de bien car la vente sera réalisée après le mariage ou est considéré comme un acquet idividuel?rnMerci pour vos réponses car je ne sais pas a qui m'adresser.

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007** à **02:15**

Bonjour.rnrnVous bénéficiez seul de la Plus Value.rnrnMaintenant, quand vous achèterez votre nouvel appart', n'oubliez pas de remplir les différents formulaires de "emploi" car sans ça, le nouveau bien sera un bien commun.

Par **jose_old**, le **26/06/2007** à **14:11**

Merci de votre réponse,rnquestion bête mais un formulaire de emploi, ça se fait chez le notaire, à quel moment?rnLa vente (et donc la plus value) étant réalisé après la date du mariage, ne peut on pas m'opposer que celà rentre dans la communauté de bien?rnVous remerciant de votre aide. ;-)

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007** à **17:34**

Bonjour.rnrnEffectivement pour le emploi, c'est le notaire qui doit s'en occuper mais vous devrez bien le lui demander.rnrnSinon, pour l'immeuble, c'est un bien propre. En conséquence, le fruit de la vente sera un propre par subrogation.